

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT</p> <p><b>Absents :</b> Ernest FRANCO, Pascale BONNIER, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Véronique PROT, Christophe PINEL.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Pascale BONNIER (pouvoir donné à Elyane CLOP), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Véronique PROT (pouvoir donné à Jean Pierre COMBLET), Christophe PINEL (pouvoir donné à Jean MARIE CARRE).</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN</p>
--	--

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/02/2024  
N°2024-005

**OBJET :** Demande de garantie d'emprunt Vilogia – 23 rue Louis Vernay Vourles

*Vu les articles L.2252-1 à L2252-2 du CGCT ;*

*Vu l'article 2305 du Code civil ;*

*Vu le contrat de prêt N°151514 en annexe signé entre Vilogia Société anonyme d'HLM, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;*

Madame le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que la Société Anonyme d'HLM VILOGIA a contracté un prêt maximum de 5 446 760€ auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) pour financer l'opération Parc social public constitué de 35 logements situés au 21 rue Louis Vernay à Vourles.

Par courrier daté du 21 novembre 2023, Madame le Maire précise que Vilogia sollicite une demande de garantie d'emprunt pour le prêt 151514 signé le 29 septembre 2023.

Madame le Maire présente le plan de financement et les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt :

DEPENSES		RECETTES	
Foncier	1 877 790,00	Emprunt CDC PLUS Travaux	298 527,00
Batiment	3 473 910,00	Emprunt CDC PLUS Foncier	107 947,00
Honoraires	735 811,00	Emprunt CDC PLAI Travaux	1 052 956,00
		Emprunt CDC PLAI Foncier	355 988,00
		Emprunt CDC PLS Travaux	1 071 565,00
		Emprunt CDC PLS Foncier	991 950,00
		Emprunt CDC CPLS	1 567 827,00
		Subvention ETAT	32 000,00
		Fonds propres	608 751,00
<b>Total dépenses</b>	<b>6 087 511,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>6 087 511,00</b>

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2023	-	-	PLSDD 2023
Identifiant de la Ligne du Prêt	5553082	5553079	5553078	5553077
Montant de la Ligne du Prêt	1 567 827 €	1 052 956 €	355 988 €	1 071 565 €
Commission d'Instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	4,11 %	2,8 %	3,75 %	4,11 %
TEG de la Ligne du Prêt	4,11 %	2,8 %	3,75 %	4,11 %
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	80 ans	40 ans
Index <sup>1</sup>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	- 0,2 %	0,75 %	1,11 %
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	4,11 %	2,8 %	3,75 %	4,11 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier	
Enveloppe	PLSDD 2023	-	-	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5553076	5553081	5553080	
Montant de la Ligne du Prêt	991 950 €	298 527 €	107 947 €	
Commission d'Instruction	0 €	0 €	0 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	3,75 %	3,6 %	3,75 %	
TEG de la Ligne du Prêt	3,75 %	3,6 %	3,75 %	
Phase d'amortissement				
Durée	80 ans	40 ans	80 ans	
Index <sup>1</sup>	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	0,75 %	0,6 %	0,75 %	
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	3,75 %	3,6 %	3,75 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	
Modalité de révision	DR	DR	DR	
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Par lettre avenant N°46 signée par la CDC le 20 décembre 2023, le montage de la garantie du prêt 151514 qui a pris effet le 28/09/2023 a été modifié comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
069-216902684-20240201-2024-005-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2024  
Date de réception préfecture : 06/02/2024

Type de garantie	Dénomination du Garant	Quotité garantie (en %)
Collectivités locales	CMNE DE VOURLES	50,00
Collectivités locales	CC DE LA VALLEE DU GARON (CCVG)	50,00

PRET 151514	QUOTITE GARANTIE	MONTANT GARANTI
LIGNE 5553082 (CPLS-Complémentaire au PLS 2023) 1 567 827€	50%	783 913.50€
LIGNE 5553079 (PLAI 1 052 956€)	50%	526 478.00€
LIGNE 5553078 (PLAI Foncier 355 988€)	50%	177 994.00€
LIGNE 5553077 (PLS-PLSDD2023 1 071 565€)	50%	535 782.50€
LIGNE 5553076 (PLS Foncier-PLSDD 2023 991 950€)	50%	495 975.00€
LIGNE 5553081 (PLUS 298 527€)	50%	149 263.50€
LIGNE 5553081 (PLUS Foncier 107 947€)	50%	53 973.50€

Madame le Maire rappelle :

- Que le Conseil Municipal accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement des différentes lignes citées ci-dessus de l'emprunt 151514 auprès de la Banque des territoires (Caisse des dépôts),
- Que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de sa quote-part et porte sur l'ensemble des sommes dues contractuellement par VILOGIA, dont il ne serait pas acquitté à la date de l'exigibilité,
- Sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant,
- Que le Conseil Municipal s'engage pendant la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Le conseil municipal,  
Madame Catherine STARON, Maire, entendue  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE**

**D'autoriser Madame le Maire** à intervenir au contrat de prêt qui est passé entre la banque des Territoires (Caisse des Dépôts) et la Société VILOGIA

Publiée le 06.02.2024

Pour extrait certifié conforme,

Pour Françoise ROUBIN  
Secrétaire



Catherine STARON  
Maire

